

24.01.2013

Communiqué de presse: Le vote sur l'organisation des marchés agricoles de l'UE déçoit les producteurs laitiers européens

Bruxelles, le 24 janvier 2013

Les députés de la Commission agricole du Parlement européen ont voté hier à Bruxelles sur le rapport sur la réforme de l'organisation commune des marchés des produits agricoles de l'UE. Lors du vote, la Commission agricole a voté en faveur de propositions telles que l'introduction d'un système de réduction volontaire de la production ou la mise en place d'un instrument européen de surveillance des prix des denrées alimentaires. Cependant, les membres de coopératives laitières n'auront toujours pas la possibilité d'exiger de leur coopérative des informations sur le prix du lait avant la livraison. De plus, les députés ont confirmé les limites insuffisantes de regroupement pour les organisations de producteurs (3,5 % de la production de lait au niveau européen et 33 % au niveau national).

Suite aux résultats du vote, Romuald Schaber, Président du European Milk Board (EMB), la confédération des organisations de producteurs laitiers en Europe, déclara : « Bien que quelques pensées prometteuses telles que la réduction volontaire de la production ont été adoptées, l'opportunité de prendre des mesures décisives afin d'enrayer la surproduction sur les marchés laitiers européens n'a pas été saisie. Pour ce faire, la mise en place de mécanismes permanents et flexibles de régulation du marché, comme l'agence de surveillance européenne, aurait été nécessaire. C'est la seule façon d'assurer aux producteurs de lait un revenu décent à l'avenir grâce à un prix du lait qui couvre les coûts de production. La seule surveillance du marché, sans régulation active des volumes produits par l'instrument européen de surveillance des prix des denrées alimentaires, n'est pas suffisante. »

Les producteurs de lait européens espèrent maintenant que le vote du Parlement européen en séance plénière, prévu en mars 2013, apportera encore un tournant dans le bon sens.

[<<< back](#)